

La Préfecture de Charente-Maritime vient de prendre un arrêté pour interdire toutes les manifestations et activités ludiques et sportives, dont le Festival Freemusic qui devait débiter ce vendredi.

C'est avec beaucoup de peine que l'organisation du festival Freemusic vient d'apprendre le déclenchement de l'**alerte rouge canicule** par la Préfecture.

Affairée au montage du site depuis plusieurs jours sous des températures extrêmes, l'équipe du festival doit malheureusement se résoudre à annuler son édition 2022...

Annoncé ce jeudi 16 juin par la première ministre Elisabeth Borne, 12 départements ont été placés en **alerte rouge canicule**, dont la Charente-Maritime. La vague de chaleur commencée dès mercredi atteint des records de température, et le thermomètre va continuer à grimper au cours des prochains jours en Poitou-Charentes.

Météo-France prévoit que « *Le pic caniculaire aura lieu vendredi et surtout samedi, avec une situation qui dépasserait souvent l'intensité de la canicule 2019, avec des températures inédites pour un mois de juin.* » et ajoute que samedi, « *on attend 40 à 42 °C* ».



La Préfecture a donc déclenché l'**alerte rouge canicule** et pris un arrêté pour interdire la tenue du Festival Freemusic qui devait ouvrir ses portes demain, vendredi 17 juin, jusqu'à dimanche, en raison du fort risque d'accidents dus aux fortes températures et au manque d'air mais aussi en alerte face au risque de départs de feu favorisés par la chaleur et l'assèchement de la végétation et de très probables orages résultants de ces conditions climatiques exceptionnelles.

Les festivaliers sont donc invités à **ne pas se présenter aux entrées** du site et seront rapidement informés des modalités de billetterie sur le site internet www.freemusic-festival.com et les réseaux sociaux officiels.

